



ARTHAZ

Pont-Notre-Dame



N°15



**Chères Arthaziennes,
chers Arthaziens,**

Voilà une fin d'année qui ressemble étrangement à la précédente... Au regard de l'évolution de la pandémie de COVID19, nous ne pourrons toujours pas organiser notre traditionnelle cérémonie des vœux à la population, et cela nous attriste, car c'est un point d'entrée pour nombreuses et nombreux d'entre vous, que nous n'avons pas forcément l'occasion de rencontrer tout au long de l'année, et c'est aussi un moyen d'échanger de manière conviviale sur les sujets qui vous et nous tiennent à cœur.

Voici en quelques mots l'avancée de nos projets en cours, ainsi que ceux qui sont dans les cartons.

Concernant la maison de santé pluridisciplinaire, les travaux ont débuté début octobre 2021, et devraient s'étendre jusqu'au début de l'été.

Également, nous maintenons notre engagement pour la sécurisation des routes, et en parallèle, en 2022, une première partie de la rénovation de l'éclairage public sera conduite, et se poursuivra jusqu'en 2024.

Cette année 2021 a vu aussi l'arrivée des containers semi-enterrés. Je rappelle à toutes fins utiles que cette décision a été votée en 2014 au sein de la Communauté de Communes Arve et Salève, et Arthaz fait partie des dernières communes du territoire à les implanter. Cela bouscule un peu les habitudes des riverains, cependant, c'est aussi une évolution pour la sécurité des employés chargés du ramassage, et une empreinte carbone réduite par une réduction des tournées de véhicules. En revanche, malheureusement, vous avez pu le constater, certains persistent à déposer tout et n'importe quoi, et surtout, n'importe où... C'est un triste constat

que nous faisons quotidiennement. Aussi, en cas d'encombrement et avant de déposer vos déchets au sol, nous vous invitons à vous rendre dans un autre point de collecte présent sur la commune.

Par ailleurs, chères arthaziennes et chers arthaziens, nous continuons de répondre aux besoins des habitants de la commune. A l'horizon de la rentrée 2022, nous ouvrirons une nouvelle classe, afin de désengorger les 8 classes déjà bien chargées de l'école d'Arthaz. Nous explorons actuellement les options d'aménagements possibles. Par ailleurs, dans la lignée de notre campagne électorale de 2020, nous projetons l'installation d'une aire d'activité à destination des familles avec des jeux, pour enfants de 0 à 12 ans, mais également des plus grands et des adultes, avec l'installation de terrains de pétanque, de tables de ping-pong et de pique-nique, un cheminement piétonnier, mais également la plantation d'arbres et arbustes d'ornements. Nous espérons que cette aire sera fonctionnelle pour fin 2022, si nous ne rencontrons pas d'obstacles à ce beau projet qui ravira des plus jeunes aux plus grands.

En attendant, en cette fin d'année 2021, je vous souhaite de belles fêtes et vous souhaite de retrouver vos proches, vos familles et amis. Nous nous retrouverons, nous l'espérons, dans un contexte sanitaire plus favorable, courant 2022 autour des manifestations de la commune.

Belles fêtes, mesdames, messieurs, et prenez soin de vous et de vos proches.

Régine MAYORAZ
Maire d'ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME

COMMISSIONS

Correspondant défense



Le 2 Octobre 2021, à Cran Gevrier, Sandrine Durand, Correspondant Défense de notre commune était conviée par le 27eme BCA à l'occasion de l'Assemblée Départementale des Correspondants Défense de la Haute Savoie. Cette assemblée a été présidée par le Préfet de la Haute Savoie et a comporté de multiples interventions pour sensibiliser sur les affaires de défense, le rôle du Correspondant Défense et l'éventail possible de ses missions.



Enfance



La Commission Jeunesse a souhaité mettre en place le Conseil Municipal des Jeunes dans le but de les impliquer dans la vie de la commune, de leur permettre de s'exprimer et d'être le relai de leurs camarades pour la collectivité.

Après une campagne difficile, l'investiture du Conseil Municipal des Jeunes d'Arthaz Pont Notre Dame s'est déroulée le Samedi 20 novembre 2021 à la Mairie. Sur 77 inscrits, 40 enfants ont voté, soit 51,94 % de participation. Nous félicitons le Maire, Nolann AYAD, qui a été élu par ses camarades, ainsi que ses 9 conseillers/conseillères.

Nous souhaitons beaucoup de succès à cette belle équipe !
La Commission Jeunesse.





Centre de Loisirs les Arth'istes

Depuis septembre, nous avons le plaisir d'avoir ouvert notre Centre de Loisirs « les Arth'istes », qui accueille les enfants les mercredis et durant une partie des vacances scolaires. Ce dernier est ouvert les premières semaines des petites vacances (à l'exception de celles de fin d'année), et 5 semaines pendant l'été, de la fin de l'école jusqu'à mi-août.

L'ouverture de ce centre, ainsi que la présence d'animateurs diplômés, Yves, Manu, Kseniia et Romain, permet aux enfants de se retrouver dans un cadre hors scolaire, où leurs sont proposées diverses activités variées, autour du sport, de l'art culinaire, des activités manuelles, d'expression corporelle, ou encore des sorties en dehors du centre de loisirs.



Alors n'hésitez plus, et venez-vous inscrire chez les Arth'istes, pour partager des bons moments ludiques et sympathiques !

Urbanisme

Vous avez un projet d'urbanisme (Construction, agrandissement, aménagement)?

Les services à votre disposition évoluent.

La mairie où se situe votre projet est votre interlocuteur privilégié pour l'accueil physique et téléphonique sur les renseignements généraux. Les demandes d'autorisations d'urbanisme en version papier doivent être déposées ou adressées à la mairie.

A compter du 1er Janvier 2022, les particuliers et les professionnels auront la possibilité de transmettre leurs demandes d'autorisation d'urbanisme à leur mairie de façon dématérialisée. Ceci se fera grâce une plateforme de saisine par voie électronique (dénommée SVE) accessible sur le site internet de la mairie concernée par le projet. **Néanmoins, si vous le préférez, le dépôt d'un dossier au format papier restera possible. Concrètement, comment cela fonctionne ?**

Pour utiliser la plateforme SVE de votre commune-service accessible 7j/7 et 24h/24 à partir du 1^{er} janvier 2022 :

1. Connectez-vous sur le lien disponible sur le site internet de votre mairie dans la rubrique Urbanisme.
2. Lors de la première connexion, créez un compte utilisateur.
3. Une fois votre compte créé, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisations d'urbanisme, suivre leurs avancements et échanger avec votre collectivité directement via la messagerie de la plateforme SVE. Un guide d'utilisation du service sera disponible sur le site de la mairie à partir du 1er Janvier 2022.

[Attention : Seuls les dossiers dématérialisés réceptionnés par cette plateforme SVE seront acceptés. Les mails ou autres modes seront refusés].

Rendez-vous sur le site internet de la mairie au 1^{er} janvier 2022 !

Pour plus d'infos et d'aides dans vos démarches administratives, n'hésitez pas à consulter le site :

<https://www.service-public.fr/>

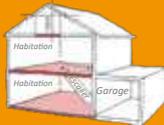
Quelques définitions

L'emprise au sol (ES) : projection verticale du volume de la construction.



La surface taxable : somme des surfaces de plancher closes et couvertes de chaque niveau et de hauteurs supérieures à 1,80m, mesurées à partir du nu intérieur des façades du bâtiment et déduites des surfaces de vide et des trémiés.

La surface de plancher (SP) : surface taxable déduite des surfaces de stationnement et des combles non aménageables.



La taxe d'aménagement : instituée par la commune et le département et calculée par les services de l'Etat, elle est exigible pour chaque construction, agrandissement ou aménagement nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : il fixe les règles et les servitudes d'utilisation des sols de la commune. Consultation du PLU en mairie ou sur le site internet de la commune.

Les Plans de Préventions aux Risques (PPR) : ils précisent l'utilisation des sols selon certains risques potentiels.

Le règlement de lotissement : il s'ajoute au règlement du PLU et s'impose à tous les colotis durant les 10 premières années de l'autorisation de lotir.

Le Code civil : il recense les servitudes de vues et de jours en limite séparative ou encore les distances de plantation.

La RT2012 : elle s'applique à toute construction ou réhabilitation depuis le 1er janvier 2013.

Construction nouvelle ou extension/surélévation supérieure à 30% de l'existant : RT2012 appliquée en globalité.
Extension/surélévation inférieure à 30% de l'existant : RT existant, élément par élément.

Gestionnaire de réseaux

- Électricité :** ENEDIS ou SAIC Pers-Loisings selon secteur
ENEDIS : 09.69.32.18.74
SAIC : 76 Chemin du Beule 74930 PERS-JUSSY
Tel. : 04.50.94.46.89
- Eau potable :** Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe
Adresse : 85 Route de Serry, 74250 Fillinges
Tel. : 04.50.95.71.63
- Assainissement :** Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe
- Eaux pluviales :** mairie concernée par votre projet
Adresse / Tel. : Mairie de votre projet
- GAZ :** GRDF
Tel. : 09.69.36.35.34
- Téléphonie :** SFR / Orange / Bouygues Telecom / Free
Voir gestionnaire responsable sur votre commune
- Voierie :** mairie pour les voies communales
Adresse / Tel. : Mairie de votre projet

Contacts

Permanences du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie (CAUE 74) :

Sur rendez-vous, à la Communauté de Communes Arve et Salève, un mercredi après-midi par mois.

Permanences du Service Commun Urbanisme :
Sur rendez-vous, les mardis et jeudis : 9h-12h et 14h-17h

Communauté de Communes Arve et Salève
 160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ESERY

Prise de rendez-vous : 04 50 43 46 14 - urbanisme@arve-saleve.fr

Pour télécharger votre CERFA et vous faire accompagner dans son remplissage, rendez-vous sur Service-Public.fr, rubrique «Services en ligne et formulaires»

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.service-public.fr



Les territoires autour d'Arve



Mon projet d'urbanisme

Vous souhaitez réaliser des travaux de construction ou d'aménagement ?

Selon leur importance, ils peuvent être soumis à une demande d'autorisation. Elle permet à la commune de vérifier la conformité de votre projet par rapport aux règles d'urbanisme en vigueur.

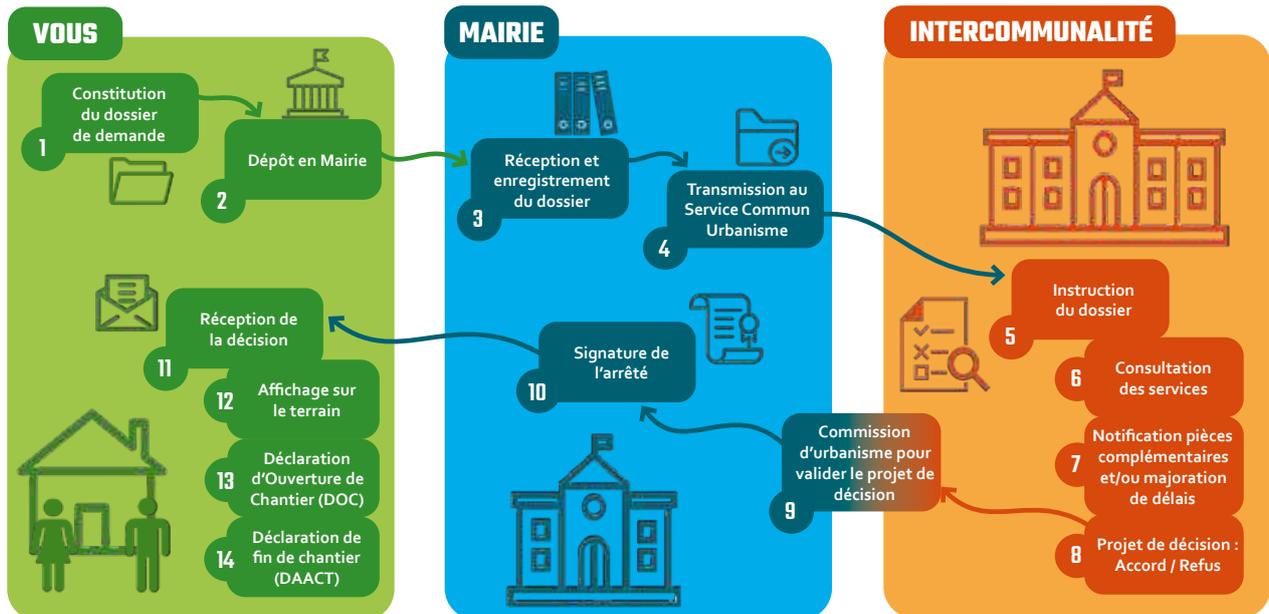
Pour vous aider dans l'élaboration de votre projet d'urbanisme, voici quelques informations à connaître.

Il reste nécessaire de vous informer de la faisabilité du projet, notamment en consultant le PLU de votre commune et tout autre document applicable.

Si des questions et des doutes persistent, n'hésitez pas à vous adresser à votre commune.

ARBUSIGNY - ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME - LA MURAZ - MONNETIER-MORNEIX - NANGY - PERS-JUSSY - REIGNIER-ESERY - SCIENTRIER

Circuit d'instruction des autorisations d'urbanisme



| Travaux construction existante | Construction nouvelle | Extension d'une construction existante | Démolition | Lotissement |
|--|--|--|--|---|
| Modification de l'aspect extérieur de la construction Déclaration préalable | ES ou SP inférieure à 5m ² et H supérieure à 12m ES ou SP inférieure à 20m ² et H inférieure à 12m ES ou SP entre 5m ² et 20m ² et H supérieure à 12m ES ou SP supérieure à 20m ² Déclaration préalable | Droit commun ES supérieure à 5m ² ou SP inférieure à 20m ² Déclaration préalable | Zone U du PLU 20m ² < ES ou SP < 40 m ² et surface inférieure à 150m ² ES ou SP supérieure à 40 m ² Permis de démolir | Sans création ou aménagement de voies, espaces ou équipements communs à plusieurs lots et internes Avec création ou aménagement de voies, espaces ou équipements communs à plusieurs lots et internes Déclaration préalable / Permis d'aménager |

PLU**Rapport de l'enquête publique relative à la modification n° 1 du PLU de la Commune.**

La modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Arthaz Pont Notre Dame porte sur trois objets :

- Création d'une zone UX1 en remplacement des zones UX et UE au lieu-dit « Champs Courts » et « La Forge » avec une adaptation du règlement écrit de la zone UX tenant compte de cette nouvelle zone UX1 (article 2: « en secteur UX1 seules sont autorisées les constructions et installations destinées aux commerces ainsi que les entrepôts directement liés à l'activité commerciale » et article 10: « en secteur UX1 la différence d'altitude en tout point de la construction le point du terrain à l'aplomb... ne doit pas dépasser 10 m).

- Inscription de trois Emplacements Réservés (ER7, ER8, ER9 pour réalisation de liaison d'une voie piétonne le long de la route des Échelettes.

- Toilettage de nombreux points du règlement écrit pour corriger quelques erreurs de formulation, reformuler certaines règles afin d'éviter des interprétations source de contentieux. Cette modification a été prescrite par les délibérations n° DEL2020-02-03 du 25/02/2020, n°DEL2021-05-03 du 05/07/2021, n°DEL2021-06-03 du 07/09/2021 et les arrêtés n° 2020-17 du 28/02/2020, n° 2021-87 du 07/07/2021.

L'enquête a eu lieu de lundi 6 septembre 2021 (9 heures) au mercredi 6 octobre 2021 (12 heures) soit sur une durée de 30,5 jours selon les prescriptions de l'arrêté n°ARR2021-107 du 08/08/2021 modifié par l'arrêté n°ARR2021-111 du 03/09/2021 (pris pour corriger une erreur matérielle).

Elle s'est terminée le 06/10/2021 à 12 heures, le procès-verbal des observations (public et Personnes Publiques Associées) a été remis (et commenté) à Mme le maire en présence de M. Devouassoux (urbaniste) le 12 octobre 2021 et le mémoire a été retourné au commissaire enquêteur le 20 octobre 2021.

Conclusions

L'enquête publique concernant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arthaz Pont Notre Dame s'est déroulée sans incident conformément aux arrêtés

municipaux définissant les modalités de cette enquête. Elle a connu une assez faible fréquentation qui peut s'expliquer par la faible ampleur de cette modification. Celle-ci est en effet d'une importance modeste et ne modifie pas l'économie du PLU en cours de validité; le toilettage du règlement porte, certes, sur de nombreux points mais il s'agit essentiellement de corriger des incohérences du règlement actuel ou de modifications mineures.

En dehors des demandes de constructibilité qui n'ont pas de rapport avec la modification du PLU soumise à cette enquête les remarques du public ne remettent pas en cause les propositions de la commune; certaines peuvent être prises en compte.

Sur la forme :

- Cette modification a suivi la procédure prévue dans les articles L153-41 à L153-44.

- L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté municipal Arr2021-111 du 03/09/2021; le public a pu consulter le dossier complet (papier et sur internet) pendant une durée de 30,5 jours.

- La publicité dans les journaux et l'affichage a été fait selon les prescriptions de l'arrêté municipal.

En outre l'information a été relayée sur le panneau lumineux au cœur du village.

- Les délibérations (facultatives pour une modification) ont été prises en plusieurs étapes en fonction de l'évolution de ses objets (ou pour des questions de forme) et donc le conseil municipal a été correctement informé.

- Les permanences ont eu lieu aux dates prévues; elles se sont déroulées sans incident. Pour tenir compte du contexte sanitaire la fréquentation des permanences s'est faite sur rendez-vous. Le public s'est peu déplacé (11 personnes présentes dont deux ont laissé un courrier); suivi par ailleurs par un troisième courrier et quatre courriels. Ceci peut s'expliquer par le peu d'enjeu porté par cette modification.

Sur le fond

Il est normal que, au bout de 4 ans d'application du PLU des ajustements soient réalisés pour suivre l'évolution de la vie communale, d'ajuster et de corriger quelques points du règlement.

- La création, au lieu-dit « les Champs Courbes » et « la Forge », de la zone UX1

(en remplacement des zones UE et UX) est pleinement justifiée par la commune : l'objet initial de la zone UE n'est plus d'actualité en raison du déplacement, au niveau intercommunal, du pôle médical sur la commune voisine de Nangy et la création d'une maison médicale au centre du bourg. D'autre part la situation de la zone à proximité immédiate du giratoire de la RD 1205 va faciliter son accès (ce qui n'avait pas échappé à la commune qui en 2017 avait créé là une zone d'activité. Des aménagements devront cependant améliorer la sécurité au débouché du quartier résidentiel situé en amont de cette zone d'activité.

- L'inscription des Emplacements Réservés (ER7, ER8, ER9) va évidemment dans le sens d'une sécurisation de la route des Échelettes (soumise à une forte circulation) mais, là aussi, il faudra que cela soit accompagné de travaux de sécurisation.

- Le toilettage du règlement concerne de nombreux points de détail ou d'adaptation pour tenir compte de spécificités locales ne bouleverse pas l'économie générale du PLU.

- De tout ce qui précède on peut dire que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) n'est pas remis en cause.

- Les remarques du public et des PPA ont été analysées; la commune ayant répondu sur chaque point.

En conséquence le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme présenté par la commune. Cet avis est assorti des recommandations suivantes :

- Les mesures et travaux de sécurisation sur la route des Échelettes et pour l'accès à la nouvelle zone UX1 devraient être mis en œuvre (en accord avec le Département pour la route des Échelettes).

- Ajouter au règlement la possibilité d'utiliser un système interne de filtration fermée (article 4 des zones UH, AUH, A et N).

- En ce qui concerne l'article 2 de la zone UH (paragraphe sur les logements sociaux) il est souhaitable de garder la formulation du PLU en vigueur qui prévoit d'affecter au logement social 20 % de la superficie de plancher pour toute opération d'au moins 5 logements.

11 novembre 2021

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix

La cérémonie s'est déroulée en présence de Mme Le Maire, de ses conseillers et des pompiers.

La population a pu assister à cette journée de commémoration.

Mme le Maire a tout d'abord mentionné le nom des soldats morts pour la France en 2021.

Après lecture de la lettre rédigée par la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, une gerbe de fleurs est déposée au pieds du monument aux morts. La cérémonie se termina après avoir observé une minute de silence et l'écoute de la Marseillaise.

Un verre de l'amitié a été servi à l'issue de la cérémonie à la salle communale.



Nous tenons aussi à honorer la mémoire des soldats mort pour La France

- Colonel Sébastien BOTTA, commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes, mort pour la France le 12 Novembre 2020

- Maréchal du logis Tanerii MAURI, 1er régiment de chasseur, mort pour la France au Mali le 28 décembre 2020

- Brigadier Dorian ISSAKHANIAN, 1er régiment de chasseur, mort pour la France au Mali le 28 décembre 2020

- Brigadier Quentin PAUCHET, 1er régiment de chasseur, mort pour la France au Mali le 28 décembre 2020

- Sergent-chef Yvonne HUYNH, 2ème régime de hussards, morte pour la France au Mali, le 2 janvier 2021

- Brigadier-chef Loïc RISSIER, 2ème régime de hussards, mort pour la France au Mali, le 2 janvier 2021

- Sergent Maxime BLASCO, 7ème bataillon de chasseurs alpins, mort pour la France au Mali le 24 septembre 2021



Cross du collège LA PIERRE AUX FEES

Après une année sans grande manifestation sportive, les élèves du collège La Pierre aux fées ont enfin participé **mardi 9 novembre à leur cross.**

Parmi ces collégiens, **2 Arthaziennes et 1 Arthazien** se sont démarqués. Première place pour **Charlotte HULIN en classe de 6ème et la deuxième place pour Alycia PAOLUCCI en classe de 4ème.**

Première place pour **Eduardo BATISTA en classe de 6ème.**

FÉLICITATIONS À NOS TROIS JEUNES SPORTIFS !





L'été 2021 a été pluvieux.

Le niveau de l'Arve a été très élevé pour un mois de juillet .



Virade de l'espoir



Les Virades de l'Espoir pour Vaincre la mucoviscidose se déroulera le **Dimanche 25 septembre 2022** à Arthaz à la salle communale.

Evènement festif et solidaire, Les Virades de l'Espoir permet de collecter des fonds pour la lutte contre cette maladie et sensibiliser le grand public.

Vous avez envie de participer à cette fête solidaire ? Contactez le

06 60 52 11 33

ou

viradesdugenevois74@gmail.com

Merci par avance pour votre participation.

Pour cette rentrée 2021-2022, dans notre école, nous avons 221 élèves répartis sur 8 classes.



Voici les classes :

- Mme LEVET et MME BRESSON, classe de PS.MS.GS à 28 élèves
- MME GOY, classe de PS.MS.GS à 29 élèves
- MME LACROIX et MME GAZANION, classe de PS.MS.GS à 28 élèves
- MME NOEL a une classe de CP.CE1 à 26 élèves
- MME GERARDIN a une classe de CP.CE1 à 25 élèves
- MME BOUSQUET a une classe de CE1.CE2 à 28 élèves
- MME CORBON a une classe de CE2.CM1 à 28 élèves
- Et M EVREUX a une classe de CM2 à 28 élèves.

J'ai la grande joie d'avoir été titularisée sur le poste de direction à partir de la rentrée 2021. Quel plaisir de travailler dans une école tellement dynamique et respectueuse de tous. Un grand merci : aux parents, aux élèves, à mes collègues enseignants et ATSEMs et à la mairie.

Voici quelques photos d'actions menées dans l'école.



Le cross du CP au CM2

Sculpture sur courges



Les saisons en maternelle avec la construction d'un arbre

Et de nombreux projets sont prévus pour l'année scolaire 2021-2022 :

- Classe de mer à Piriac-sur-mer pour les élèves des classes de CE1.CE2, CE2.CM1 et CM2.
- Classe verte pour les deux classes de CP.CE1

Je souhaite à tout le monde de passer une excellente année scolaire.
LEVET Caroline, directrice de l'école d'ARTHAZ PND

Calendrier scolaire

- Noël : du samedi 18 Décembre 2021 au lundi 3 Janvier 2022
- Hiver : du samedi 12 Février au lundi 28 février 2022
- Printemps : du samedi 16 Avril au lundi 2 Mai 2022
- Pont de l'ascension : du mercredi 25 mai au lundi 30 Mai 2022
- Grandes vacances 2021 : Jeudi 7 Juillet 2022 (après la classe) nous ne sommes pas encore certains de la date, car certains calendriers font finir les élèves le mardi 5 juillet. Nous vous repreciserons la date quand nous aurons une information officielle.

Travaux et équipements

Travaux réalisés durant l'été et depuis ce début d'année :

- Equipement de 2 malles informatiques pour l'école.
(1 pour les maternelles, 1 pour les 2 classes de CP/ CE1)

- Réfection des toilettes de l'école maternelle.

Futurs projets et aménagements :

- Equipement des 3 dernières classes en matériel informatique pendant l'année scolaire.
- Agrandissement de l'école. Etude et demande de devis, pour plusieurs modules.

INFORMATION IMPORTANTE :

A partir de septembre 2022, plus aucune nouvelle dérogation ne sera accordée pour les inscriptions. Les inscriptions pour la rentrée des Petites Sections de maternelle (enfants nés en 2019), ainsi que pour les nouveaux arrivants sur la commune, auront lieu du 17 janvier au 11 février 2022, renseignements en Mairie.



La prévention dans les écoles touche tous les enfants.

De plus, pour pouvoir expliquer à tous les enfants ce qu'est la bienveillance auprès des animaux de compagnie et de la ferme, notre animatrice va à la rencontre des enfants dans les écoles et collèges. Ceci à la demande des professeurs ou directeurs, pour sensibiliser les enfants au bien-être animal mais également, tout en jouant, faire de la prévention à la morsure. Animaux-Secours offre cette prestation dans toutes les écoles du département.

Croquette (la mascotte) sera présente lors de chaque intervention et son livret sera remis à chaque enfant pour pouvoir ainsi continuer la discussion avec leur famille.

Les Jeunes Amis des Animaux (JAA) du Refuge de l'Espoir

Cela fait maintenant plus d'une année que le Refuge a remis en place le club des Jeunes Amis des Animaux.

Historiquement, c'est comme cela que le Refuge de l'Espoir est né, avec à sa tête Janine VOGLER qui ensemble sauvaient les animaux qu'ils trouvaient. Et cela il y a 60 ans maintenant. Les jeunes sont l'ADN de l'association et sont également les représentants de la bienveillance animale auprès de leur entourage.

En compagnie d'une animatrice, les jeunes par groupe de 8-10 maximum, dès 10 ans viennent régulièrement durant 3 heures le matin ou l'après-midi. Ils découvrent ainsi les divers métiers liés au Refuge et ainsi aident aux diverses tâches du quotidien. Ils peuvent ainsi laver, nourrir, soigner et câliner et tout cela toujours dans la bonne humeur, qu'il fasse beau ou pas.

A ce jour ce sont déjà plus de 100 adhérents JAA (Jeunes Amis des Animaux) qui se sont inscrits pour pouvoir venir aider auprès des animaux.

Des jeunes qui sont motivés et attentifs au bien-être animal, et qui pourront ainsi expliquer à leur famille, leurs amis et toutes les personnes de leur entourage, qu'un animal n'est pas un objet mais bien un être vivant que l'on ne peut pas laisser dans un placard quand on en veut plus !



Communauté de Communes Arve & Salève

Complexe Intercommunal sportif et culturel

Le lancement des travaux du complexe intercommunal sportif et culturel situé à Reignier-Esery en Haute-Savoie a été officialisé vendredi 22 octobre dernier. Les présentations de cette cérémonie ont valorisé l'ampleur du projet et les caractéristiques techniques novatrices de sa construction.

Les vice-présidents de Arve et Salève également maires des communes membres, étaient présents autour de Sébastien Javogues, président de la communauté de communes et Lucas Pugin, maire de Reignier-Esery. Ce projet est suivi en interne à Arve et Salève par la commission Infrastructures, présidée par Monsieur Daniel BARBIER, Maire de Scientrier. Côté partenaires financeurs, étaient présents : Monsieur Jean-Luc BLONDEL (sous-préfet de Haute-Savoie), Cyril PELLEVAT en tant que Conseiller Régional

Région Auvergne-Rhône-Alpes, M. Martial SADIÉ, Président du Département de la Haute-Savoie, Mme Christelle Petex Levet, députée, Mme Sylviane NOEL, Sénatrice et M. VESPRES, secrétaire générale du comité départemental de tennis de Haute-Savoie.

Un bâtiment polyvalent

Cet équipement sportif et culturel sera le futur pivot de la politique culturelle et sportive locale. D'une surface au sol de 5000 m² et réparti sur deux niveaux avec une surface utile de 7765 m², ce bâtiment qui représente un investissement global de 18 millions d'euros sera livré au cours de l'année 2023.

Architecture et prouesses techniques

Les différentes parties du bâtiment seront distribuées autour d'un vaste hall d'accueil multifonctionnel d'une superficie de 230 m² et débouchant sur un patio végétalisé.

La base départementale 74 de tennis/Un gymnase intercommunal et un dojo/Une salle culturelle polyvalente

Ce complexe sera la nouvelle adresse de la base départementale de tennis de Haute-Savoie et du tennis club des Rocailles. La partie tennistique du complexe comprendra 4 courts et 2 paddles intérieurs ainsi que 3 courts, 1 paddle et un terrain de squash en extérieur. En parallèle, un gymnase multisports de 1 100 m² et un dojo de 230 m² composeront également le bâtiment. Sans oublier, vestiaires, infirmerie et salle de préparation physique. La salle culturelle, d'une surface de 320 m² et d'une capacité de 264 places assises comprendra des gradins rétractables et quatre loges.

Un bâtiment performant

Le complexe intercommunal sportif et culturel d'Arve et Salève s'inscrit comme le standard des bâtiments de demain à énergie positive, avec une conception permettant

de produire plus d'énergie (E +) qu'il n'en consomme (C-).

Un bâtiment ancré dans le territoire / accessible à tous

L'origine locale des matériaux a été privilégiée dès que possible pour limiter l'impact et le coût d'approvisionnement. La réutilisation sur site des déblais évitera les nuisances liées à leur évacuation et leur mise en décharge : d'où l'aménagement d'une vaste prairie fleurie sur toute la longueur du bâtiment. Accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs, stationnement), l'accès sera également sécurisé grâce à un aménagement cyclable réalisé sur la route de l'Éculaz.

Les architectes

Cabinets d'Architecture : Mandataires : NIETO SOBEJANO (Madrid) / Associés : NOVAE ARCHITECTURE & ENVIRONNEMENT (Lyon)

Prime chauffage

Mettez-vous au poêle avec la Prime Chauffage Bois !

Avec la Prime Chauffage Bois, la Communauté de Communes Arve et Salève s'engage pour préserver la qualité de l'air en luttant contre un facteur majeur d'émission de particules fines du territoire : le chauffage individuel au bois.

Qu'est-ce que c'est la Prime Chauffage Bois ?

La CCAS lance sa Prime Chauffage Bois pour aider financièrement les particuliers à changer leurs cheminées (foyers ouverts) ou foyers fermés antérieurs à 2002 par des appareils de chauffage au bois récents et performants. Le montant de la prime est de 1 000 €, pouvant être bonifiée à 2 000 € en fonction des conditions de ressources ! Versée directement aux particuliers, elle est cumulable avec d'autres aides : MaPrimeRénov', crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), Eco-prêt à taux zéro, aide de l'ANAH Agilité... (sauf aides ANAH Sérénité).

Il s'agit de continuer à utiliser le bois de chauffage, tout en préservant la santé des habitants de la CCAS et leur permettant de réaliser des économies d'énergie !

Puis-je prétendre à la Prime Chauffage Bois ?

Vous pouvez prétendre à la Prime Chauffage Bois de 1 000 € si...

- vous n'avez pas déjà effectué des travaux de remplacement de votre appareil de chauffage au bois,
- vous êtes un particulier,
- vous habitez une des 8 communes du territoire d'Arve et Salève,
- votre logement est votre résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans ;

- vous souhaitez remplacer votre cheminée ouverte ou votre appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 (insert, poêle, chaudière...);
- vous choisissez un nouvel appareil au bois performant, certifié Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent
- vous fournissez une photo avant et après installation de votre appareil en place et en fonctionnement
- vous faites installer votre nouvel appareil par un professionnel qualifié signataire de la charte d'engagement des Fonds Air
- vous déposez votre ancien appareil de chauffage en déchèterie et faites tamponner le certificat de dépôt par l'agent d'accueil (hors foyer ouvert).

Comment bénéficier de la Prime Chauffage Bois ?

- Contactez des installateurs qualifiés et faites établir un ou plusieurs devis, répondant aux conditions évoquées plus haut,
- Téléchargez le dossier de demande d'aide,
- Envoyez votre dossier de demande d'aide au SM3A*,
- Attendez de recevoir l'avis favorable du SM3A pour lancer les travaux,
- Faites réaliser les travaux,
- Eliminez votre ancien appareil de chauffage en déchèterie,
- Transmettez votre demande de versement au SM3A accompagnée de la facture acquittée et des documents cités dans le dossier,
- Recevez le versement sur votre compte.

* Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents
Besoin d'informations complémentaires ?

La CCAS confie au SM3A* l'instruction des dossiers.

Pour toute question, contactez l'animateur de la Prime Chauffage Bois via :

prime-chauffage-bois@sm3a.com ou au 04 50 07 13 94



REGENERO – Plateforme de rénovation énergétique du Genevois Français

Vous envisagez des travaux de rénovation? D'isolation ou d'amélioration en matière de confort et de consommation énergétique? Vous souhaitez réaliser des économies d'énergie? Vous ne savez pas par où et comment débiter?

Les collectivités du Genevois Français se sont rassemblées pour offrir un service public gratuit et indépendant pour vous aider à concrétiser votre projet de rénovation énergétique, étape par étape!

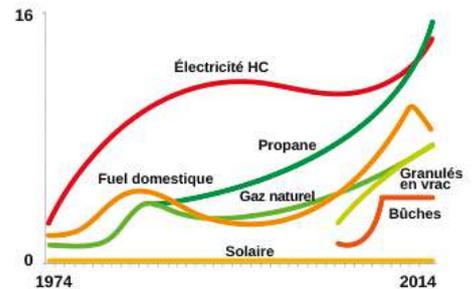
En moyenne,
le chauffage représente



**CHAUFFER UN LOGEMENT ÉNERGIVORE
PEUT VOUS COÛTER TRÈS CHER.**

Évolution du prix des énergies domestiques

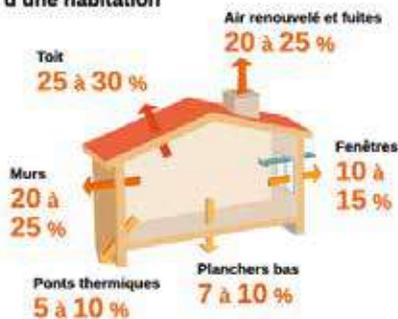
(en centimes d'euros TTC courants par kilowattheure PCI)



Source : ADEME Franche-Comté

**LE PRIX DES ÉNERGIES, SURTOUT FOSSILES,
FLUCTUENT INÉVITABLEMENT À LA HAUSSE.**

Perte moyenne de chaleur d'une habitation



Missions de REGENERO

- Information & renseignement
- Conseil technique & financier
- Diagnostic général
- Modélisation du projet
- Mise en relation avec des professionnels

Vous augmenterez le confort de votre habitation, vous éviterez l'apparition de futurs problèmes (moisissures, infiltration d'air parasite, etc.) et vous améliorerez la qualité de l'air que vous respirez!

Familles rurales

Nouveau programme pour Familles Rurales

Depuis plus de 70 ans, l'association Nationale « Familles Rurales » construit avec les familles des activités et services pour améliorer le cadre de vie des habitants en milieu rural, via des antennes locales, telle que la nôtre. La Région Rhône-Alpes compte 21 593 familles adhérentes au sein de 198 associations locales. Pour commencer l'année, l'assemblée générale s'est tenue le mardi 7 septembre pour élire les nouveaux membres du bureau.

Présidente : Rosine Gillard
Vice-Présidente Johane Nourissat
Trésorière : Annie Maulet
Secrétaire : Laëtitia Paillon

Cette rentrée était différente pour l'association, en effet, depuis le mois de septembre la municipalité a repris en charge la compétence de la restauration scolaire, jusqu'alors gérée par l'association Familles Rurales. C'est une grande partie de l'activité de l'association qui s'arrête, toutefois les membres de l'association ne vont pas chômer pour autant!

Comme tout le monde, la crise sanitaire ne nous a pas épargnée, avec le remboursement des activités qui ont été annulées l'année dernière les comptes de l'association étaient à -8 900 € en fin de saison. Les cours ont repris le lundi 13 septembre, non sans peine avec la mise en place du pass sanitaire, qui nous a fait perdre quelques professeurs et quelques élèves. Mais notre nouvelle présidente ne baisse pas les bras facilement et a réussi à retrouver des professeurs, notamment pour les cours de bricolage et les cours de danse enfants et adolescents.

L'association est également déjà dans l'organisation du repas des anciens, qui aura lieu le dimanche 20 mars 2022. Les invitations seront envoyées à la mi-février, l'occasion pour vous, chers convives, de vous mettre sur votre « 31 » puisque cette édition sera placée sous le thème du cinéma. Les invitations sont éditées à partir des listes électorales si vous avez plus de 67 ans mais que vous n'avez rien reçu, faites-le savoir à l'accueil de la mairie. Lors du repas, vous recevrez l'invitation pour la sortie à Annecy pour le coulage des cloches Paccard et la croisière repas sur le Libellule qui a été reportée cette année au jeudi 5 mai 2022.

Toute l'équipe vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et une merveilleuse année 2022!

HALLOWEEN : Une belle reprise pour le Sou'Rires !!!!!

Quelle magnifique après-midi d'Halloween ce dimanche 31 octobre!!! Plus de 300 personnes étaient présentes autour d'un superbe spectacle de magie suivi d'un goûter, du conte de la sorcière et de divers ateliers.

Une très belle 1^{ère} manifestation pour l'équipe du Sou'Rires, association des parents d'élèves de l'école d'Arthaz, qui se réjouit toujours de recueillir des fonds pour nos enfants.

De nombreuses actions sont effectuées au sein de l'école, mais leur but est aussi et surtout d'animer le village autour de joyeux évènements pour les petits et les grands! En cette période difficile, merci d'avoir répondu présent à nos côtés pour refaire circuler cette super énergie de fête et de solidarité entre tous!



Prochains évènements au village:

- Samedi 12 Février 2022: Soirée Mexicaine latino à la salle Communale (sur réservation)
- Dimanche 10 Avril 2022: Chasse aux oeufs de Pâques
- Samedi 14 Mai 2022: Vide-Grenier/Marché de l'artisanat et des vieux métiers
- Fin juin/début juillet (date à convenir): Grande Kermesse
- Mercredi 13 Juillet 2022: Fête nationale et feux d'artifices au Stade de foot

Boîte mail du Sou des écoles pour plus d'infos : soudarthaz@gmail.com
 Facebook : Le Sou Des Ecoles Arthaz Pnd - Instagram : lesouriresarthaz

Marché de Noël

C'est avec une grande envie de se réunir et de partager un moment chaleureux que les arthaziennes et arthaziens se sont retrouvés au Marché de Noël du Sou des Écoles le vendredi 3 décembre 2021 !

Les voix et la joie des enfants ont réchauffé le cœur des habitants du village avec la Chorale organisée par les enseignants de l'école.

Un bel éventail de créateurs et d'artisans a pu égayer ce marché festif, et même le Père Noël nous a fait l'honneur de sa présence !

De nombreuses douceurs et gourmandises culinaires ont apporté du réconfort en cette fin d'année.

Certes, le débit de vin chaud était un peu faible mais promis, nous nous améliorerons l'année prochaine!!!

Un immense merci à toutes les personnes qui ont apporté leur aide précieuse à la réalisation de cet évènement et à tous ceux qui ont répondu présent avec la belle énergie qu'on attendait !

À très bientôt! Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et de rester unis...

La team du Sou'Rires



ASSOCIATIONS



«Le Muay Thai trouve son origine dans les pratiques martiales ancestrales. Très bénéfique pour la santé, il peut se pratiquer par tous, hommes, femmes, jeunes et moins jeunes, débutants ou confirmés. Venez canaliser votre énergie par la pratique d'un sport qui lie étroitement la préparation du corps à celle de l'esprit en apportant une solution efficace à un stress quotidien pour plus de BIEN ÊTRE !» Notre association, qui a vu le jour en décembre 2015, a pour objet de partager la passion pour le « Muay Thai » et d'offrir à tous l'opportunité de le découvrir et de le pratiquer. Depuis plus de 5 ans nos adhérents (enfants, juniors et adultes de 7 ans à 60 ans) ne cessent de venir s'entraîner avec motivation et bonne humeur, participants à des démonstrations locales, des interclubs, des compétitions nationales et internationales et des formations. Depuis le 02 septembre 2019, nous sommes heureux de vous accueillir dans la salle communale d'Arthaz, 245 route de Pont Notre Dame, dont nous remercions la mairie pour son accueil et ce partenariat.

Horaires des cours :

Le lundi – Juniors (à partir de 16 ans)/Adultes :
de 18h00 à 19h30 : débutants et 1er niveaux
de 19h30 à 21h00 : confirmés et Combattants
Le mercredi – Enfants/Juniors (jusqu'à 16 ans) :
de 15h00 à 16h00 : débutants et 1er niveaux
de 16h00 à 17h30 : 2ème niveau et juniors
Le mercredi – Juniors (à partir de 16 ans)/Adultes :
de 18h00 à 19h30 : débutants et 1er niveaux
de 19h30 à 21h00 : confirmés et Combattants
Cours privés sur demande

Vous pouvez également retrouver toutes les informations sur notre site internet : <https://www.muaythaispirit.com/>



Muay Thai Spirit

Salève l'auto

Tournoi de pétanque annuel organisé par Salève l'auto au terrain de foot d'Arthaz.

Petit comité cette année sûrement dû aux restrictions du pass sanitaire qui étaient toute fraîches.



16 doublettes étaient présentes.

Une belle journée de convivialité avec tournois, restauration et buvette. 5 doublettes étaient récompensées :

- 1^{ère} : deux sessions de karting à Urban karting à La Roche sur Foron
- 2^{ème} : Un bon de 40€ à la microbrasserie à Amancy
- 3^{ème} : un bon de 50€ à Espace Cycles électrique à Saint Julien en Genevois
- 4^{ème} : un bon changement de pneus (événement Salève l'auto)
- 5^{ème} : une tournée au bar.

Ces 5 équipes se sont vu offrir également une bouteille de Cerdon. Nous attendons plus de doublettes Arthaziennes pour 2022 !

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 7 septembre 2021 – 18h30

Secrétaire de séance : Madame Vanessa GRUEL

Présents : Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Monsieur THABUIS Bruno, Mesdames DURAND Sandrine, GRUEL Vanessa, FRANCOISE Corinne, METRAL Christelle, PAILLION Laëticia, DE SERRA Marion, PITTERMAN Nathalie, SAGE Aurélie, et Messieurs GAUFFRENET Aurélien, GREGORIS Romain, METRAL Nicolas, MIGNOT Bruno, Alphonso BECERRA.

Pouvoirs : M. MIGNOT Bruno a donné pouvoir à M. Bruno THABUIS

M. Olivier GARNIER a donné pouvoir à Mme Christelle METRAL

Excusés : Mme FRANCOISE Corinne et M. GREGORIS Romain

Absents : Néant

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1) Désignation du secrétaire de séance : Madame Vanessa GRUEL

Point 2

DEL2021.06.01 : Adopté à l'unanimité

2) Approbation du Procès-verbal de la séance du 4 mai 2021

Le conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2021 avec les modifications apportées.

Point 3

DEL2021.06.02 : Adopté à l'unanimité

3) Rapport des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétées le 15 septembre 2020

Le Conseil municipal prend acte que 3 décisions ont été prises depuis la dernière séance.

Point 4

DEL2021.06.03 : Adopté à l'unanimité

4) Approbation PLAN LOCAL D'URBANISME : Modification n°1 du PLU – délibération complémentaire à la DEL2021.05.03 du 6 juillet 2021

Le conseil municipal décide de valider la présente délibération reprenant les éléments de modification des motifs de recours à la modification n°1.

Point 5

DEL2021.05.04 : Adopté à l'unanimité

5) FINANCES – Subvention ADMR

Le Conseil municipal décide d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 3.204,28€, telle que demandé.

Point 6

DEL2021.06.05 : Adopté à l'unanimité

6) FINANCES – Répartition du FPIC

Le conseil municipal approuve et de prend acte de la répartition du FPIC pour la commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame à 29.650,00€.

Point 7

DEL2021.06.06 : Adopté à l'unanimité

7) FONCIER – Terrain M. BURNET – CSE

Le conseil municipal décide : d'acquérir la parcelle nouvellement cadastrée B 822a d'une contenance de 220m² pour la réalisation des

CSE, pour un montant de 3,00€ par m² acquit, soit 660,00€ pour la totalité des 220m² ; de laisser la parcelle nouvellement cadastrée B 822b d'une contenance de 4588m² à son propriétaire, M. BURNET ; de dire que les frais de géomètre seront portés par la commune tout comme les frais d'acte notarié ; d'autoriser Mme la Maire à procéder à toutes les démarches pour régulariser cette acquisition foncière.

Point 8

DEL2021.06.07 : Adopté à l'unanimité

8) ENFANCE – Conseil municipal des jeunes – instauration. Le Conseil municipal décide de valider la mise en place d'un CMJ selon les conditions définies par le règlement de fonctionnement présenté.

Point 9

DEL2021.06.08 : Adopté à la majorité

(Contre : Mmes PAILLION, SAGE, PITTERMAN, et Ms ODE et BECERRA

Pour : Mmes MAYORAZ, COURIOL, DURAND, DE SERRA, METRAL, GRUEL et Ms THABUIS, CHABOD, MIGNOT, GAUFFRENET, METRAL, GARNIER)

9) FISCALITÉ – Taxe foncière sur les propriétés bâties – limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions à usage d'habitation

Le Conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation, y compris les immeubles à usage d'habitation financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Point 10

10) Avancée des projets en cours

- Food truck

- MSP

- Subventions pour la MSP

- DSP crèche

- Rentrée 2021 – dérogations et ouverture prochaine d'une classe

- Ouverture service péri et extra-scolaire : date inauguration 22/10/2021 à 18h30

Point 11

11) Point sur les commissions communales

- Urbanisme

- Communication

- Travaux

- Débit internet

Point 15 12) Point sur les commissions intercommunales

- SCOT

Point 16

13) Questions diverses

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h55.

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 5 octobre 2021 – 18h30

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno MIGNOT

Présents : Madame Régine MAYORAZ, Madame Patricia COURIOL, Monsieur Frédéric CHABOD, Monsieur THABUIS Bruno,

Mesdames DURAND Sandrine, GRUEL Vanessa, METRAL Christelle, PAILLION Laëticia, SAGE Aurélie, et Messieurs, METRAL Nicolas, MIGNOT Bruno, Philippe ODE.

Pouvoirs : M. Alphonso BECERRA a donné pouvoir à Mme Aurélie SAGE

M. Olivier GARNIER a donné pouvoir à Mme Christelle METRAL

Excusés : Mmes FRANCOISE Corinne, DE SERRA Marion, PITTERMAN Nathalie et M. GAUFFRENET Aurélien

Absents : GREGORIS Romain

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Bruno MIGNOT

Point 2

DEL2021.07.01 : Adopté à l'unanimité

2) Approbation du Procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021

Le conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021 avec les modifications apportées.

Point 3

DEL2021.07.02 : Adopté à l'unanimité

3) Rapport des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétées le 15 septembre 2020. Le Conseil municipal prend acte que 18 décisions ont été prises depuis la dernière séance.

Point 4

DEL2021.07.03 : Adopté à la majorité

Contre : Mmes Patricia COURIOL, Christelle METRAL, Aurélie SAGE, Ms Bruno THABUIS, Alphonso BECERRA (pouvoir)

Pour : Mmes Vanessa GRUEL, Laëtitia PAILLION, Régine MAYORAZ, Ms Bruno MIGNOT, Nicolas METRAL, Philippe ODE, Frédéric CHABOD, Olivier GARNIER (pouvoir)

4) FINANCES – Subvention ARTHAZ SPORTS – urgence

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention à l'association Arthaz Sports d'un montant de 1.000,00€. Il est précisé qu'un bilan doit impérativement être fait avec l'association dès que possible.

Point 5

DEL2021.07.04 : Adopté à l'unanimité

5) FINANCES – Décision modificative

Le Conseil municipal approuve la décision modificative au BP2021 suivante :

| Désignation | Dépenses | |
|--|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Chapitre 63 : Impôts et taxes | | + 1.500,00€ |
| Article 63512 : Taxes foncières | | |
| Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante | | +22.000,00€ |
| Article 6574 : Subvention de fonctionnement aux associations | | |
| Chapitre 60 : Achats et variations des stocks | -23.500,00€ | |
| Article 60623 : Alimentation | | |
| TOTAL | -23.500,00€ | +23.500,00€ |

Point 6

DEL2021.07.05 : Adopté à l'unanimité

6) RH – CDG74 – Demande de personnel intérimaire pour remplacement congé maternité. Le conseil municipal décide de valider le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire et de signer la convention s'y afférant.

Point 7

Information

7) Food truck – délibération retirée

Madame la Maire informe que le montant de la redevance d'occupation du terrain communal pour l'installation d'un food truck sur le parking de la Poste les jeudi, vendredi, samedi et dimanche soir sera de 120,00€ par mois.

Point 8

8) Point sur les commissions communales

- Urbanisme
- Communication
- Travaux
- Enfance
- Enquête publique modification n°1 du PLU en cours depuis le 6/09/2021
- Subventions école

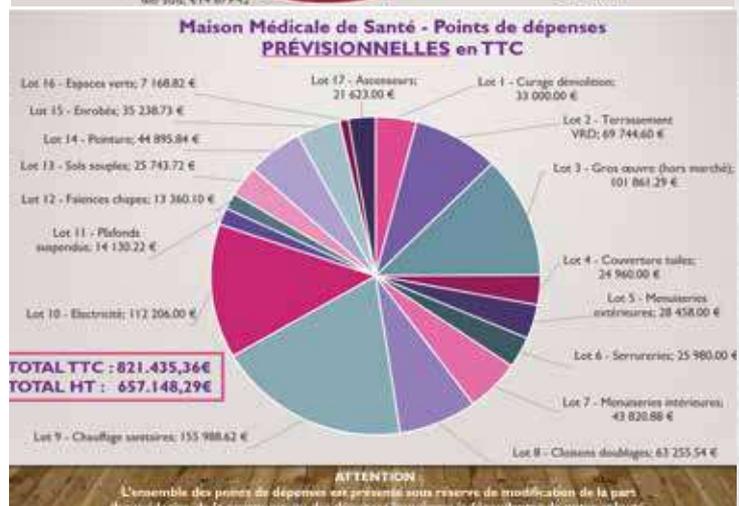
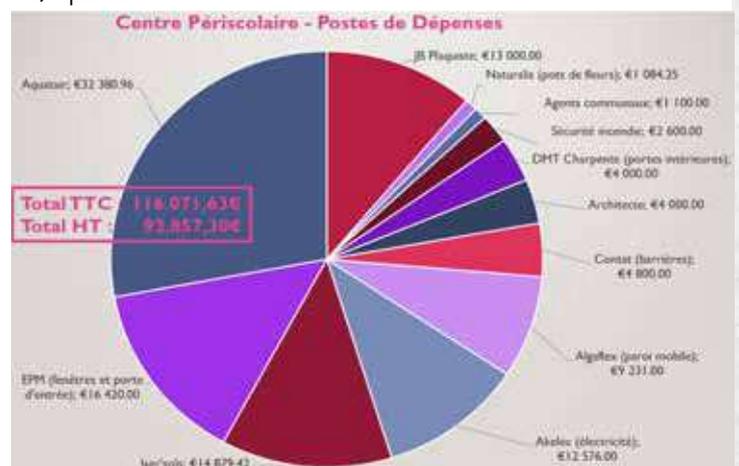
Point 9

9) Point sur les commissions intercommunales

Information des changements opérés avec les conseillers communautaires du fait des démissions de maires dans certaines communes membres.

Point 10

10) Aparté :



Point 11

11) Questions diverses

Voeux du Maire : 8 janvier 2022

Prochains conseils municipaux : Mardi 9 novembre

- Mardi 7 décembre
- Janvier 2022
- Février 2022

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h55.

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 9 novembre 2021 – 18h30

Secrétaire de séance : Madame Marion DE SERRA

Présents : Madame Régine MAYORAZ, Madame Patricia COURIOL, Monsieur THABUIS Bruno, Mesdames DURAND Sandrine, GRUEL Vanessa, METRAL Christelle, PAILLION Laëtitia, FRANCOISE Corinne, DE SERRA Marion, PITTERMAN Nathalie, SAGE Aurélie, et Messieurs GREGORIS Romain, METRAL Nicolas, MIGNOT Bruno, Philippe ODE.

Pouvoirs : M. Frédéric CHABOD a donné pouvoir à M. Nicolas METRAL

M. Olivier GARNIER a donné pouvoir à Mme Christelle METRAL

Excusés : M. GAUFFRENET et M. Alphonso BECERRA

Absents : Néant

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1) Désignation du secrétaire de séance : Madame Marion DE SERRA

Point 2

DEL2021.08.01 : Adopté à l'unanimité

2) Rapport des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétées le 15 septembre 2020. Le Conseil municipal prend acte qu'une décision a été prise depuis la dernière séance.

Point 3

DEL2021.08.02 : Adopté à l'unanimité

3) RH – Création d'un poste administratif

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial.

Point 4

DEL2021.08.03 : Adopté à l'unanimité

4) RH – Mise à jour du tableau des emplois

Le Conseil municipal valide le tableau des emplois tel que présenté avec les modifications suivantes, le reste du tableau est inchangé depuis la dernière modification :

| QP | PÉRIODE (€) | RESTRICTIONS PERSONNELLES | STATUT |
|--|---|----------------------------|-------------|
| Tarif ultra social (sur dossier validé CCAS) | 0€50 | 2€50 | Création |
| Enfant avec PAI* | | 2€50 | Création |
| Revenu forfaitaire par les familles | | Quelle que soit la tranche | |
| <1000€ | 1€90 | 5€70 | Non modifié |
| 1001€ < 2000€ | 2€00 | 6€30 | Non modifié |
| 2001€ < 3000€ | 2€10 | 6€90 | Non modifié |
| >3000€ | 2€20 | 7€50 | Non modifié |
| Personnel mairie et école | 1€90 | 6€50 | Adaptation |
| Prime en charge sans inscription préalable | 4€40 | 15€ | Création |
| | A compter de la 4 ^{ème} prise en charge sans inscription | | |

| QP | ADJONTS | DESIGNATIONS Matin ou après-midi | REPA | STATUT |
|--|---------|-------------------------------------|----------------------------|--------------|
| Tarif ultra social (sur dossier validé CCAS) | 8€ | 5€ | 2€50 | Création |
| Enfant avec PAI* | | | 2€50 | Création |
| Revenu forfaitaire par les familles | | | Quelle que soit la tranche | |
| Personnel mairie | 18€ | 10€ | 4€50 | Modification |
| <1000€ | 18€ | 10€ | 5€70 | Modification |
| 1001€ < 2000€ | 20€ | 11€ | 6€30 | Modification |
| 2001€ < 3000€ | 24€ | 12€ | 6€90 | Modification |
| >3000€ | 28€ | 14€ | 7€50 | Modification |
| MORS COMMUNALE | 30€ | 18€ | 7€50 | Modification |
| Prime en charge sans inscription préalable | 59€ | 40€ | 15€ | Création |

| QP | ADJONTS de 8 JOURS | SEMAINE de 8 JOURS | SEMAINE de 14 JOURS | REPA PARENTAL | STATUT |
|--|-----------------------|-----------------------|------------------------|----------------------------|--------------|
| Tarif ultra social (sur dossier validé CCAS) | 8€ | 22€ | 30€ | 2€50 | Création |
| Enfant avec PAI* | | | | 2€50 | Création |
| Revenu forfaitaire par les familles | | | | Quelle que soit la tranche | |
| Personnel mairie | 18€ | 62€ | 80€ | 4€50 | Modification |
| <1000€ | 18€ | 62€ | 80€ | 5€70 | Modification |
| 1001€ < 2000€ | 20€ | 70€ | 90€ | 6€30 | Modification |
| 2001€ < 3000€ | 24€ | 86€ | 110€ | 6€90 | Modification |
| >3000€ | 28€ | 102€ | 130€ | 7€50 | Modification |
| MORS COMMUNALE | 30€ | 110€ | 140€ | 7€50 | Modification |
| Prime en charge sans inscription préalable | Non prévu | Non prévu | Non prévu | 15€ | Création |

| Cadre ou emplois | C | A | Effectifs existants | Effectifs pourvus | Tps de travail | Proposition de modification - Nouvel effectif | Tps de travail | Observations – explications |
|---|---|---|---------------------|-------------------|----------------|---|----------------|--|
| Administratif | | | | | | | | |
| Adjoint principal de 2ème classe | B | 1 | 1 | 1 | TC | Sans modification | | |
| Adjoint | B | 1 | 0 | 0 | TC | Sans modification | | |
| Adjoint administratif territorial | C | 1 | 1 | 1 | TC | Sans modification | | |
| | C | 1 | 1 | 1 | TC | Sans modification | | |
| | E | 0 | 0 | 0 | 1 | TC | | Administration du service enfance, agent d'accueil et agent comptable communal |
| Adjoint administratif principal 3ème classe | C | 1 | 1 | 1 | TC | Sans modification | | |
| Adjoint administratif principal 2ème classe | C | 1 | 1 | 1 | TC | Sans modification | | |
| | C | 1 | 0 | 0 | TC | Sans modification | | |

Point 5

DEL2021.08.04 : Adopté à l'unanimité

5) ENFANCE – DSP – Choix du mode de gestion de la micro-crèche – principe de la délégation de service public – lancement de la procédure de mise en concurrence (articles L. 3120-1 et suivants du code de la commande publique et L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le principe de l'exploitation du service public de la micro-crèche dans le cadre d'un affermage à compter de 1^{er} avril 2022 et autorise le Maire à lancer une procédure de mise en concurrence sur la base du rapport sur les modes de gestion envisageables annexé

Point 6

DEL2021.08.05 : Adopté à l'unanimité

6) Enfance – Modification des tarifs du centre périscolaire et extrascolaire. Le conseil municipal valide les créations, modifications et adaptations des tarifs tels que présentées, valide le principe du tarif ultra social, charge au CCAS, sur présentation, étude du dossier et délibération du Comité de valider l'application de ce tarif aux familles suivies par une assistante sociale, valide le principe du tarif « PAI », charge au service enfance de s'assurer de la validité du PAI en cours, et autorise Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à cette délibération et à faire procéder aux modifications auprès des services compétents.

DEL2021.08.06 : Adopté à l'unanimité

7) ENFANCE – Règlement de fonctionnement du centre d'accueil périscolaire et extrascolaire – MODIFICATION et ADAPTATION DU RÈGLEMENT

Le conseil municipal valide les créations, modifications et adaptations du nouveau règlement de fonctionnement.

Point 7

DEL2021.08.07 : Adopté à l'unanimité

8) SYANE – Plan de financement GER 2021

Le conseil municipal décide d'APPROUVER le plan de financement et sa répartition financière, annexé à la présente, de S'ENGAGER à verser au SYANE 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 2.040,00 euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération, de S'ENGAGER à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 37.601,00 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif et d'AUTORISER. Madame la Maire, ou son représentant, à signer et à réaliser toute formalité inhérente à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Point 8

DEL2021.08.08 : Adopté à l'unanimité

9) SRB – Convention de financement entre le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe et la commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame. Le conseil municipal décide de valider le principe de la convention et ses modalités et d'autoriser la signature de la convention jointe en annexe.

Point 9

DEL2021.08.09 : Adopté à l'unanimité

10) Création d'une Commission de Délégation de Services Publics (CDSP)
Le conseil municipal APPROUVE la création de la CDSP selon les principes énoncés dans la délibération.

Point 10

DEL2021.08.10 : Adopté à l'unanimité

11) Election des membres de la CDSP pour la micro-crèche.
Les membres proclamés élus sont les suivants :

| Titulaires | Suppléants |
|-----------------|---------------------|
| Marion DE SERRA | Aurélien GAUFFRENET |
| Aurélie SAGE | Vanessa GRUEL |
| Bruno MIGNOT | Laëtitia PAILLION |

Point 11

12) Point sur les commissions communales

- Urbanisme
- Communication
- Travaux

- Enfance
- Modification n°1 du PLU

Point 12

13) Point sur les commissions intercommunales
Information des changements opérés avec les conseillers communautaires du fait des démissions de maires dans certaines communes membres.

Point 13

14) Questions diverses
Voeux du Maire : 8 janvier 2022
Prochains conseils municipaux : Mardi 7 décembre
Repas de fin d'année du Conseil
Base de rafting
Inauguration Centre de Loisirs
Parrainages élections présidentielles
Dates élections présidentielles et législatives
Autres divers

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h05.

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du décembre 2021 – 18h30

Secrétaire de séance : Monsieur Aurélien GAUFFRENET

Présents : Madame Régine MAYORAZ, Monsieur Frédéric CHABOD, Madame Patricia COURIOL, Monsieur THABUIS Bruno, Mesdames DURAND Sandrine, METRAL Christelle, PAILLION Laëtitia, FRANCOISE Corinne, DE SERRA Marion, PITTERMAN Nathalie, SAGE Aurélie, et Messieurs GAUFFRENET Aurélien, METRAL Nicolas, MIGNOT Bruno, Alphonso BECERRA.

Pouvoirs : Mme GRUEL Vanessa a donné pouvoir à Mme DURAND Sandrine, M. Olivier GARNIER a donné pouvoir à Mme Christelle METRAL

Excusés : Néant

Absents : GREGORIS Romain, ODE Philippe

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Point 1

1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Aurélien GAUFFRENET

Point 2

DEL2021.09.01

Adopté à l'unanimité

2) Rapport des décisions prises par Madame la Maire en vertu des délégations qui lui ont été données le 26 mai 2020 complétées le 15 septembre 2020

Le Conseil municipal prend acte qu'une décision a été prise depuis la dernière séance.

Point 3

DEL2021.09.02

Adopté à l'unanimité

3) RH – Annualisation du temps de travail

Le conseil municipal autorise le recours à l'annualisation du temps de travail pour les ATSEM, les animateurs, et les agents des services techniques.

Point 4

DEL2021.09.03

Adopté à l'unanimité

4) RH – Mise en place du Compte Epargne Temps (CET)

Le Conseil municipal approuve la mise en place du CET selon les modalités présentées.

5) PLU – Approbation de la modification n°1 du PLU d'ARTHAZ PND

Le Conseil Municipal approuve la modification n°1 du PLU, dont la délibération, ainsi que le dossier complet, peuvent être consultés en Mairie d'Arthaz aux horaires d'ouvertures habituels. La délibération sera affichée sur le panneau officiel pendant un mois.

Point 6

DEL2021.09.05

Adopté à l'unanimité

6) SCU – Service Commun d'Urbanisme – Avenant n°1 à la convention pour un SCU : relations avec la commune

Le conseil municipal le principe de la convention tel que présenté, et d'en autoriser la signature.

Point 7

DEL2021.09.06

7) FINANCES – Subventions accordées par le CM

Le conseil municipal accorde le versement des subventions suivantes :

Point 8

DEL2021.09.07

Adopté à l'unanimité

1) FINANCES – Convention avec la Fédération des Œuvres Laiques (FOL) – exercice 2022 – Aide aux colonies de vacances UFOVAL

Le conseil municipal décide de renouveler la convention avec la fédération UFOVAL pour l'année 2022, et de porter la participation de la Commune à 3,45€ par jour et par enfant

Liste des demandes de subventions - Exercice 2022 - Votées le 7 décembre 2021

| Nom association | Objet | Montant | Accordée (oui/non) |
|---|--|--------------------|------------------------------|
| Rôdeurs Miteux | Subv. 2022 | 200.00 € | OUI |
| Amicale des pêcheurs | Subv. 2022 | 200.00 € | OUI |
| Mabouya | Subv. 2022 | 200.00 € | OUI - Abst. Patricia COURIOL |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers | Subv. 2022 | 200.00 € | OUI |
| Famille Rurales Arthaz | Equilibrage comptes | 5 000.00 € | OUI |
| Salève l'Auto | Subv. 2022 | 200.00 € | OUI |
| Sou des Ecoles Arthaz | Subv. 2022 | 1 500.00 € | OUI |
| Sous-total Asso communales | | 7 500.00 € | |
| Classes CE1-CE2-CM1-CM2 | Classe de mer - Piriac - 84 élèves | 11 340.00 € | OUI |
| Classes CP-CE1 | Classe verte - St Jean de Sixt - 51 élèves | 3 060.00 € | OUI |
| Classes CP-CE1 | Cycle natation - 56 élèves | 1 300.00 € | OUI |
| Ecole St François | Forfait scolaire : 1 enfant | 50.00 € | OUI |
| MFR Bonne | Forfait scolaire : 1 enfant | 50.00 € | OUI |
| Sous-total écoles | | 15 750.00 € | |
| Locomotive | Accompagne enfant cancer / leucémie | | NON |
| Opération Nez Rouge | Opération 2021-2022 | | NON |
| AFCT (Asso Familles Traumatisés Crâniens) | Subv. 2022 | | NON |
| France Alzheimer | Subv. 2022 | | NON |
| APF France Handicap | Subv. 2022 | | NON |
| Sous-total Asso hors commune | | 0,00€ | |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 23 250.00 € | |

Point 9

DEL2021.09.08

Adopté à l'unanimité

2) ONF – Création de périmètre nouvelle parcelle relevant du régime forestier

Le conseil municipal demande la création d'un périmètre de nouvelle parcelle relevant du régime forestier selon devis en annexe.

Point 10

DEL2021.09.09

Adopté à l'unanimité

3) Lancement projet agrandissement de l'école – bâtiments modulaires

Le conseil municipal valide le lancement d'agrandissement de l'école par l'implantation de bâtiments modulaires, valide les options, autorise Madame la Maire à lancer les demandes de propositions commerciales d'achat ou de location simple ou de location avec option d'achat et de signer la plus intéressante, lance le projet d'agrandissement de l'école dans sa globalité.

Point 11

DEL2021.09.10

Adopté à l'unanimité

4) Lancement projet Aire de jeux

Le conseil municipal valide le lancement du projet aire de

jeux, autorise Madame la Maire à lancer les demandes de propositions commerciales et de signer la plus intéressante.

Point 12

5) Point sur les commissions communales

- Urbanisme
- Communication
- Travaux
- Enfance
- Rappel calendrier renouvellement DSP
- Choix des luminaires dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public

Point 13

6) Point sur les commissions intercommunales

Point 14

7) Questions diverses

Dates prochains conseils municipaux : 11/01/2022, 08/02/2022, 01/03/2022 et 29/03/2022

Inauguration Centre de Loisirs

Rappel dates élections présidentielles et législatives

Autres divers

INFORMATIONS

Conteneurs semi-enterrés

Conteneurs semi-enterrés (CSE)

Des conteneurs semi-enterrés (CSE) sont installés à plusieurs emplacements du village afin que vous puissiez déposer vos sacs d'ordures ménagères comme vous le faites déjà pour le tri des emballages, du papier et du verre.

Les emplacements des CSE sont:

- Route de Nant
- Route de la Chapelle
- Chemin des Terreaux
- Route de la Forge
- Route de Pont Notre Dame

Pour en savoir davantage concernant le tri et la valorisation des déchets, nous vous invitons à consulter le site du SIDEFAGE - <https://www.sidefage.fr/>

Avantages des CSE

Economiques et pratiques : Les conteneurs sont accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des emplacements fréquentés avec stationnement, sans contrainte de penser au jour de collecte et dépendance vis-à-vis du camion en charge du ramassage. Les salariés sont également moins exposés aux risques d'accident.

Economie et écologie : Réduction de la circulation des camions de collecte résultant sur des diminutions importantes des émissions de CO2, des gaz à effet de serre et réduction de notre empreinte carbone.



Voici les informations sur la déchèterie intercommunale des Rocailles :

1496, route des rocailles
74930 Reignier-Ésery – 09 70 21 09 36

Ouvert du mardi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Maison Médicale d'ARTHAZ



Les travaux de la Maison Médicale suscitent des interrogations ce qui est tout naturel.

Voici quelques informations et photos de l'avancement des travaux :

La rénovation de la maison médicale a débuté début octobre.

La démolition de l'intérieur a laissé place au cloisonnement des diverses salles à l'étage.

En extérieur, les diverses canalisations sont en cours de réalisation.

Les travaux de rénovation avancent selon le planning prévu.

La livraison du bâtiment est prévue pour été 2022.



INFORMATIONS

Octobre rose

L'opération Octobre Rose a pour but de sensibiliser et de mobiliser le grand public contre le cancer du sein qui reste à ce jour le cancer féminin le plus diagnostiqué au monde.

Un mois pour informer et mobiliser sur le cancer du sein. Une femme sur huit est concernée par ce cancer. Chaque année, près de **58 400 cas sont détectés en France et 12 146 décès sont enregistrés**. Octobre Rose est une occasion de mettre en lumière celles et ceux qui combattent cette maladie, d'intensifier l'information, la sensibilisation et de réunir encore plus de fonds pour soutenir les chercheurs et les soignants.



Ensemble
luttons contre
le cancer du sein



Centre Régional de Coordination du
DÉPISTAGE DES CANCERS
Site de la HAUTE-SAVOIE

16 rue François Guise
73000 CHAMBÉRY
contact.hautesavoie@
depistagecanceraura.fr
04 50 68 30 40
www.depistagecanceraura.fr

Travaux SRB



TRAVAUX route De Coudry

Afin d'alimenter correctement en eau les habitants de Coudry et en prévision des nouvelles constructions, la colonne d'eau a été refaite par le SRB.

Les travaux ont démarré au mois d'août et se sont terminés courant octobre. Ils ont été réalisés par la société Dupont.

Les travaux consistent au remplacement de la colonne d'un diamètre de 150 mm avec regards et reprise des branchements existants. Les regards et les bouches à clé devenus inutiles ont été démontés.

La défense incendie a été améliorée. Par le remplacement du poteau incendie derrière le cimetière et rajout d'un nouveau poteau incendie au niveau des nouvelles constructions.



AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :

225 KV ALLINGES-CORNIER 1

Portée(s) : 61-62, 63-66

63 KV ANNEMASSE-BORLY

Portée(s) : 13-8, 7-6

63 KV BORLY-CORNIER

Portée(s) : 11-16

63 KV ANNEMASSE-CORNIER 1

Portée(s) : 34-24

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de :

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME

à dater du 03/01/2022

jusqu'au 15/04/2022

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux SAVOIE, à l'entreprise :

SARL FOURNAND ET FILS
Le Gaillard - 01800 Faramans
04.74.61.01.05

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR SAVOIE
455 av du pont de rhonne
73200 ALBERTVILLE

IHLE Nathanael - (06.61.73.05.04)
GUILLOT Yoann - (06.66.53.70.48)
NOUREAU Jérémy - (\ f)06.20.81.26.30)



Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide des bonnes pratiques directement sur votre smartphone via le flashcode vert.

NOUVEAU !!!

Vous désirez localiser les travaux prévus cette année ? Flashez le code bleu pour accéder au portail web et zoomer sur les parcelles en travaux.



Travaux de rénovation sur l'éclairage public

Année 2022 : 85 500 k€ de travaux dont 49 700 € de part communale :

13 Ballons Fluos remplacés,
30 luminaires vétustes remplacés,
6 rénovations complètes d'armoire,
mise en conformité des réseaux mixtes.

Vous trouverez la cartographie correspondante ci-dessous, pour information, dans la légende l'année 1 correspond à l'année 2022.





Quelques informations sur le TRI

Un collecteur de piles usagées est à votre disposition dans le sas à l'entrée de la mairie.

Un container de tri de vêtements, linge, peluche et de chaussure sera prochainement installé derrière la salle communale aux environs des containers semi-enterrés.

Noël se termine et il va falloir penser à se débarrasser du sapin de Noël alors pensez au recyclage.

La communauté de communes est prête à recevoir vos sapins en déchetterie :

- Les sapins naturels partiront au compostage
- Les autres sapins dits artificiels (avec paillettes, neige artificielle, peinture, teinture, pots en plastique) seront incinérés

Merci de ne pas déposer vos sapins dans les containers semi-enterrés des ordures ménagères.

Vous pouvez aussi déposer vos sapins aux abords de hangar communal derrière le cimetière. Un Box dédié a été prévu et sera disponible tout le mois de janvier 2022.

AGENDA 2022

| | | |
|--|-------|------------------------------------|
| Les pompiers d'Arthaz | | Vente de calendriers 2022 |
| Soirée mexicaine par Le Sou des Ecoles | | Le 12 février 2022 |
| Arthaz propre | | Le 19 mars 2022 |
| Le repas des aînés par Familles rurales | | Le 20 mars 2022 |
| Fête de Pâques par Le Sou des Ecoles | | Le 10 avril 2022 |
| Armistice de 1945 | | Le 8 mai 2022 à 10 heures 30 |
| Vide grenier par Le Sou des Ecoles | | Le 14 mai 2022 |
| Animaux secours | | Le 4 juin 2022 |
| La kermesse de l'école par Le Sou des Ecoles | | En juin/juillet 2022 |
| Soirée Antillaise par Mabouya | | Le 18 juin 2022 |
| Fête nationale par Le Sou des Ecoles | | Le 13 juillet 2022 |
| Pétanque par Auto Salève | | Le 28 Aout 2022 |
| Les virades de l'espoir du Genevois | | Le 25 septembre 2022 |
| Armistice de 1918 | | Le 11 novembre 2022 à 10 heures 30 |
| Croziflette par Auto Salève | | Le 26 novembre 2022 |
| Halloween par Le Sou des Ecoles | | Le 29 novembre 2022 |
| Soirée dansante par Mabouya | | Le 3 décembre 2022 |

Merci de consulter le panneau lumineux d'information, le site internet ou de contacter la mairie pour valider plus d'informations relatives aux dates, horaires et mesures sanitaires.

Noms et Prénoms

MEYNET-PIRET Denise, Lucienne née Gindre : 31 décembre 2020, âge 95 ans,

RION Claude, François : 2 janvier 2021, âge 75 ans,

METRAL Philippe, Bernard : 15 avril 2021, âge 65 ans,

JAPPEL Raoul, Louis : 24 octobre 2021, âge 85 ans,

DAVIET Jean Marc : 5 juillet 2021, âge 57 ans.

Hommage

Raoul Jappel est décédé le dimanche 24 octobre 2021 à l'âge de 85 ans. Il était une figure incontournable d'Arthaz, une véritable mémoire de notre commune qu'il aimait tant et où il était né en 1936.

Une vie riche qu'il a débutée en tant qu'instituteur. Une carrière dans laquelle il a énormément donné, de Servoz à Annemasse en passant par Bonneville, Saint-Julien et Le Mont Saxonnex. C'est à Annemasse qu'il a terminé sa carrière. Dans toutes les écoles où il est passé, il a laissé une trace indélébile. Ses élèves se réjouissaient d'avoir Monsieur Jappel, cet instituteur atypique qui n'hésitait pas à emmener ses élèves à la pêche.

À sa retraite, il est venu s'installer dans la maison familiale d'Arthaz où son grand-père avait été facteur. Là, il a nourri une autre grande passion pour les cartes postales anciennes, un cartophile reconnu membre de plusieurs associations. Dans les années 80, avec quelques jeunes, il a lancé la gazette d'Arthaz, un magazine semestriel relatant la vie de notre village, en quelque sorte l'ancêtre de notre bulletin municipal que nous connaissons actuellement. Cette aventure durera environ cinq ans et dix exemplaires seront publiés.

Il fut également à l'initiative de la reprise de la vogue, en réunissant toutes les associations d'Arthaz sous le nom de ACISA qui allait devenir le comité des fêtes et qui organisa de nombreuses manifestations dans notre village. Depuis sa création, il était un membre actif de l'association LES AMIS DU VIEIL ARTHAZ chargée notamment de la rénovation de la chapelle d'ARTHAZ, pendant de nombreuses années il en fut le secrétaire trésorier.

Il n'hésitait pas à faire bénéficier les arthaziens de ses connaissances de la langue française pour la rédaction de texte ou la résolution de divers problèmes administratifs, un véritable écrivain public. Raoul, tu vas beaucoup manquer à la commune et à ses habitants, ils te remercient pour tout ce que tu leur as donné pendant de nombreuses années.



Nota : Merci à Monsieur Claude Rossat pour la rédaction de cet article

Mairie

94, route de Pont Notre-Dame
74380 Arthaz Pont Notre-Dame
Tél. : 04 50 36 01 78
Mail : mairie@arthazpnd.fr

Heures ouverture mairie :

lundi de 9 à 12 h
mardi de 9 h à 12 h et 14 h à 19 h
mercredi de 9 h à 12 h
jeudi de 9 h à 12 h
vendredi de 9 h à 12 h
Samedi/fermé

Heures ouverture Poste :

lundi de 8h30 à 12 h
mardi de 8h30 à 12 h
mercredi fermé
jeudi de 8h30 à 12 h
vendredi de 8h30 à 12 h
samedi de 9h00 à 12 h

Tél. 04 50 36 03 01

Heures ouverture Bibliothèque :

jeudi de 14 h à 18 h

Urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Pompiers : 18

Samu : 15

Gendarmerie

Reignier-Èsery : 04 50 95 75 11

Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe :

04 50 95 71 63

Dépannage eau : 06 83 74 42 06

Dépannage assainissement :

06 77 04 19 50

Communauté de Communes Arve et Salève :

04 50 43 46 14

Pour rappel la gestion des CSE (conteneur semi-enterré) est une compétence de la CCAS (Communauté de Communes Arve et Salève).



INFORMATIONS IMPORTANTES

A partir de septembre 2022, plus aucune nouvelle dérogation ne sera accordée pour les inscriptions scolaires.

Les inscriptions pour la rentrée des petites sections de maternelle (enfants nés en 2019), ainsi que pour les nouveaux arrivants sur la commune, auront lieu du 17 janvier 2022 au 11 février 2022.

Renseignements en mairie.

La Commission Communication vous souhaite de belles fêtes de fin d'année
et vous présente tous ses meilleurs vœux pour **2022**



Rédaction Commission Communication : Sandrine DURAND, Bruno MIGNOT, Olivier GARNIER et Bruno THABUIS
Directeur de la publication : Régine MAYORAZ
Mise en page et impression : Imprimerie Offset Service - Reignier - 04 50 43 43 02 - Sur papier 100 %
Tiré à 800 exemplaires.